

# Les offres économies d'énergie *pour les particuliers*



## GAGNEZ EN CONFORT ET FAITES DES ÉCONOMIES : C'EST SIMPLE AVEC AGIR PLUS !

**CHAUFFE-EAU SOLAIRE**  
*Jusqu'à 40%  
d'économies d'énergie*

**PROTECTION SOLAIRE  
DES MURS &  
DES OUVRANTS**  
*Diminuez les apports  
de chaleur dans  
votre logement*

**CLIMATISATION  
PERFORMANTE**  
*Jusqu'à 40%  
d'économies  
d'énergie*

**ECO-RECHARGE  
POUR VEHICULE  
ÉLECTRIQUE**  
*Une recharge  
économique  
et responsable*

**ISOLATION DES MURS**  
**Protégez votre logement contre le froid**  
*(pour les logements à plus de 600 m d'altitude)*

**ISOLATION TOITURES  
ET COMBLES OU  
INSTALLATION TOITURE  
PERFORMANTE**  
*Entre 3 et 5 degrés de  
fraîcheur supplémentaire*

**BRASSEUR D'AIR**  
*Jusqu'à 40%  
d'économies  
d'énergie  
en réduisant  
l'usage de la  
climatisation*

**CHAUFFAGE  
PERFORMANT**  
*Augmenter votre  
confort en utilisant  
une pompe à chaleur  
au lieu d'un radiateur  
électrique*

Plus d'informations  
sur le site internet  
EDF : [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)



# Sommaire



Qu'est-ce que l'efficacité énergétique ?

4



Le dispositif Agir Plus et ses avantages

5

Les offres **AGIR-PLUS**

6-19



Chauffe-eau

6-7



Isolation

8-9



Protection solaire

10-11



Brasseur d'air

12-13



Climatisation performante

14-15



Chauffage performant

16-17



Eco-Recharge pour véhicule électrique

18-19



Pour aller plus loin : Comprendre et réduire  
ma consommation électrique avec e.equilibre

20



Les autres accompagnements pour mes travaux

21



Mon défi efficacité énergétique en mots-croisés

22



Contact

23

# Qu'est-ce que l'efficacité énergétique ?



## L'efficacité énergétique

consiste à réaliser des travaux en optant pour des **matériaux et des équipements performants**, c'est-à-dire qui ont un meilleur rendement en termes de consommation et permettent de gagner en confort dans votre logement.



## La sobriété énergétique

consiste à changer ses **habitudes et ses comportements pour limiter le gaspillage énergétique**. Elle permet de réduire ses factures et s'inscrit dans une approche écologique globale.

Pour agir au quotidien, adoptez les éco-gestes !

Consultez le guide des éco-gestes sur [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)



En combinant ces deux actions complémentaires, vous **réduirez votre consommation électrique durablement et ferez des économies de facture tout en améliorant votre confort à la maison !**

De plus, vous faites un **geste responsable** : consommer moins d'électricité permet de réduire les risques de tension sur le réseau et contribue à lutter contre le changement climatique !

# Choisir le dispositif Agir Plus

Le dispositif **Agir Plus** fait partie d'un programme global de **Maîtrise de la Demande en Énergie de La Réunion**. Financé par l'Etat, il est piloté localement par la DEAL, la Région Réunion, l'ADEME et EDF.

Agir Plus propose un accompagnement pour tous les Réunionnais afin de leur permettre de **réduire leur consommation d'électricité** et **se sentir mieux dans leur logement**.



## Quels sont les avantages ?

- une **expertise d'installateurs qualifiés** ;
- des **équipements** parmi les plus **performants** du marché ;
- une **aide financière** pour la réalisation de vos travaux d'efficacité énergétique ;
- des **conseils pour mieux comprendre et gérer votre consommation d'énergie**.



## Quels sont les travaux concernés ?

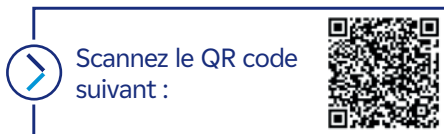
**5 types de travaux** sont accompagnés par Agir Plus : l'**isolation et la protection solaire**, l'installation de **chauffe-eau**, la **climatisation performante**, les **brasseurs d'air** ainsi que la **recharge pour les véhicules électriques**.

Les aides sont cumulables. Vous pouvez être accompagnés dans la réalisation de plusieurs travaux d'efficacité énergétique.



## Comment bénéficier de la prime ? c'est facile !

- 1 Consultez le **site internet d'EDF Réunion** [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)



Scannez le QR code suivant :

OU



Rendez-vous dans l'Espace Particulier / Rubrique « Réaliser des économies d'énergie » / Onglet « Découvrir les offres EDF »

- 2 Découvrez votre **aide financière** grâce au simulateur.
- 3 **Contactez les installateurs partenaires** Agir Plus de votre choix, demandez plusieurs devis et sélectionnez l'offre commerciale qui vous convient. L'installateur partenaire **déduit directement la prime sur votre devis**. Attention, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement Agir Plus en tant que locataire, sous réserve de l'accord de votre propriétaire selon les offres.
- 4 Après signature de votre devis, **vos travaux peuvent démarrer !**
- 5 Une fois votre chantier terminé, il peut faire l'objet d'un **contrôle qualité réalisé par un bureau mandaté par EDF afin de s'assurer de la conformité de vos travaux**. **Ce contrôle est obligatoire**. Dans ce cadre, le bureau vous contactera pour vous informer de son passage. En cas d'écart constaté, EDF exige la mise en conformité auprès du partenaire Agir Plus concerné.

## Je passe au solaire avec Agir Plus !

L'offre Agir Plus « *Chauffe-eau* » aide les Réunionnais à **installer un chauffe-eau solaire** en remplacement d'un chauffe-eau électrique, en primo-installation ou en renouvellement d'un chauffe-eau solaire usagé.

### Les avantages d'un chauffe-eau solaire :

- ✚ Jusqu'à **40% d'économies d'énergie et de facture**, par rapport à un chauffe-eau électrique ;
- ✚ Il contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en utilisant une source d'énergie **renouvelable et gratuite : le soleil**.

### L'INFO EN +

Si vous ne pouvez pas installer de chauffe-eau solaire (toiture en mauvais état, ensoleillement insuffisant, ...), vous pouvez **installer un chauffe-eau thermodynamique**.



### L'éco-geste qui change tout !

Je prends une douche plutôt qu'un bain et j'économise l'eau !



Retrouver la liste des installateurs partenaires sur le site internet EDF : [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)



# Montant des aides financières

Les primes Agir Plus pour l'installation d'un chauffe-eau solaire :

Plafond de ressources	Logement existant (>2ans)	Logement neuf (<2ans)
Sans condition de ressources	800 €	300 €
Sous condition de ressources <sup>(1)</sup>	1400 €	500 €
KAP'Eco-Solidaire*	1200 €	500 €

\* Financement complémentaire de La Région Réunion et du fond FEDER : Pour toute demande, contactez le 0262 257 257 (Energies Réunion)

Les primes Agir Plus pour l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique en remplacement d'un chauffe-eau électrique ou à gaz ou dans un logement dépourvu d'eau chaude :

Plafond de ressources	Logement existant (>2ans)
Sans condition de ressources	600 €
Sous condition de ressources <sup>(1)</sup>	900 €



<sup>(1)</sup> Consultez le plafond des ressources fixé par l'Anah sur : [www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)



## L'isolation, le réflexe n°1 pour gagner en confort !

L'offre Agir Plus « Isolation & Toiture performante » permet **d'accompagner vos travaux d'isolation** pour lutter durablement contre la chaleur dans votre logement.

### Les avantages d'une bonne isolation :

- ✚ Gagnez entre 2 et 3 degrés de fraîcheur à l'intérieur ;
- ✚ Réalisez jusqu'à **25 % d'économies sur votre facture d'électricité** en chauffage ou climatisation, grâce à l'isolation ;
- ✚ Bénéficiez d'un **meilleur confort acoustique** (- 20% de nuisances sonores) par rapport aux bruits extérieurs ;
- ✚ La toiture performante est **plus résistante face aux intempéries** ;
- ✚ Si vous habitez dans les Hauts, l'installation d'une isolation des murs vous permet de **lutter contre le froid en hiver** et de **faire des économies de chauffage**.

### L'INFO EN +

Pour gagner encore plus de fraîcheur dans votre logement, vous pouvez **combinaison plusieurs types d'isolation** (sous réserve d'être éligible aux différentes offres).



### L'éco-geste qui change tout !

Pour lutter contre la chaleur en journée, fermez les volets de votre logement.



Retrouver la liste des installateurs partenaires sur le site internet EDF : [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)





## Isolation thermique et toiture performante : deux solutions complémentaires !

**Isolation thermique :** permet de réduire la circulation de la chaleur dans le logement. Parmi les matériaux d'isolation, on compte par exemple la laine de verre et la laine de roche.

**Toiture performante :** permet de limiter les apports solaires dans votre logement, contribuant ainsi à un meilleur confort thermique et à des économies d'énergie. Parmi les matériaux éligibles, on retrouve notamment les tôles équipées d'un isolant.

## Montant des aides financières

*Les primes Agir Plus pour l'installation d'un isolant :*

Travaux d'isolation pour lutter contre la chaleur	Sans condition de ressources	Sous condition de ressources <sup>(1)</sup>
Isolation des rampants de toiture, d'une toiture terrasse ou de combles nécessitant des travaux complémentaires (charpente, ossature, placage)	15 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>
Isolation de combles sans travaux complémentaires	13 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>

*Les primes Agir Plus pour l'installation d'une toiture performante :*

Travaux d'isolation pour lutter contre la chaleur	Sans condition de ressources	Sous condition de ressources <sup>(1)</sup>
Installation d'une toiture performante	20 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>

*Les primes Agir Plus pour l'installation d'une isolation des murs :*

Travaux d'isolation pour lutter contre le froid	Sans condition de ressources	Sous condition de ressources <sup>(1)</sup>
Isolation des murs (logements > à 600 m d'altitude)	20 €/m <sup>2</sup>	22 €/m <sup>2</sup>

(1) Consultez le plafond des ressources fixé par l'ANAH sur [www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)

<sup>(1)</sup> Consultez le plafond des ressources fixé par l'Anah sur : [www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)



## La protection solaire, la solution pour lutter contre la chaleur et les éblouissements chez soi !

L'offre Agir Plus « Protection solaire » permet **d'accompagner vos travaux de pose de protection solaire** pour lutter durablement contre la chaleur dans votre logement.

### Les avantages d'une protection solaire :

- ✚ Gagnez jusqu'à 3 degrés de fraîcheur, tout en limitant l'utilisation de la climatisation ;
- ✚ Réalisez jusqu'à 10% d'économies sur votre facture d'électricité grâce à une protection solaire ;
- ✚ Des équipements performants et robustes : ils ont **une durée de vie de plus de 30 ans**.

### L'INFO EN +

Pour gagner encore plus de fraîcheur dans votre logement, vous pouvez **combiner isolation et protection solaire** (sous réserve d'être éligible aux différentes offres).



### L'éco-geste qui change tout !

Je ferme les volets la journée pour ne pas laisser la chaleur entrer.



Retrouver la liste des installateurs partenaires sur le site internet EDF : [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)





## Qu'est-ce que la protection solaire ?

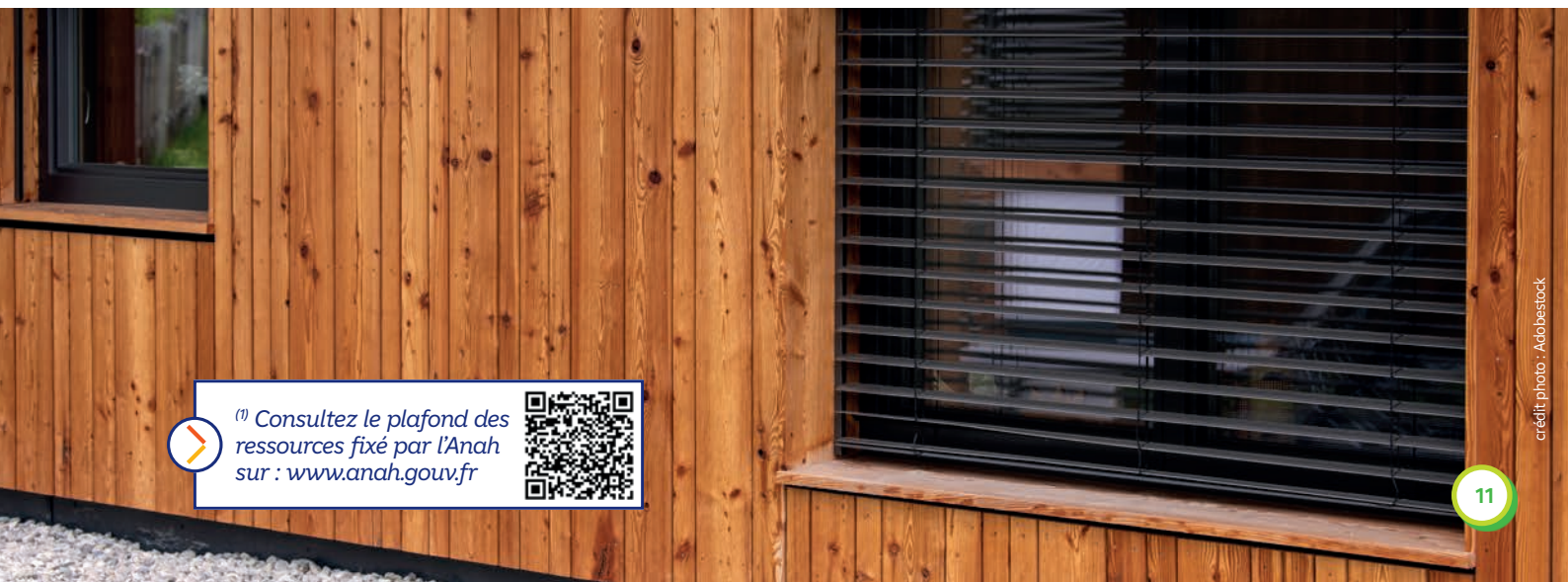
**Protection solaire** : permet de bloquer les rayons du soleil. On distingue la protection solaire des murs (ex : bardages) de la protection solaire des ouvrants (ex : brise soleil).

## Montant des aides financières

Les primes Agir Plus pour l'installation d'une protection solaire :

Protection solaire pour lutter contre la chaleur	Sans condition de ressources	Sous condition de ressources <sup>(1)</sup>
<b>Protection solaire des murs</b> (logements < à 600 m d'altitude) Matériels éligibles : bardage ventilé, pare-soleil verticaux	20 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>
<b>Protection solaire des ouvrants</b> Matériels éligibles : marquise, auvent, store à lames orientables, brise-soleil. Les volets roulants ne sont pas éligibles au dispositif	100 €/m <sup>2</sup> de surface de baie protégée	110 €/m <sup>2</sup> de surface de baie protégée

(1) Consultez le plafond des ressources fixé par l'ANAH sur [www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)



<sup>(1)</sup> Consultez le plafond des ressources fixé par l'Anah sur : [www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)



## En installant un brasseur d'air, gagnez en fraîcheur dans votre logement !

L'offre Agir Plus « Brasseur d'air » permet à tout Réunionnais d'*installer des brasseurs d'air dans son logement* pour *gagner en fraîcheur ou réduire l'usage de la climatisation*.

### Les avantages d'un brasseur d'air :

- ✚ Il vous permet de **gagner jusqu'à 3 degrés** de fraîcheur ressentie dans votre logement ;
- ✚ Vous évitez la pose d'un climatiseur ;
- ✚ Jusqu'à **40% d'économies d'énergie** en réduisant l'usage de la climatisation.

L'INFO  
EN +

Gagnez **entre 3 et 5 degrés de fraîcheur ressentie** dans votre logement en **associant isolation et ventilation**.



### L'éco-geste qui change tout !

Je privilégie la ventilation naturelle et quand cela est nécessaire j'utilise un brasseur d'air plutôt que la climatisation : c'est plus économique et écologique !



Retrouver la liste des installateurs partenaires sur le site internet EDF : [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)





## Où peut-on poser un brasseur d'air ?

Pour pouvoir bénéficier de la prime Agir Plus, l'installation d'un ou de plusieurs brasseurs d'air doit être effectuée dans les pièces de vie suivantes : **le salon, la chambre, le séjour.**

Ne sont pas éligibles : **la cuisine, la salle de bain, la terrasse, le sous-sol, le garage, le couloir, les WC, etc.**

## Montant des aides financières

Les primes Agir Plus pour l'installation d'un brasseur d'air :

Plafond de ressources	Logement neuf ou existant
Sans condition de ressources	120 € / unité
Sous condition de ressources	150 € / unité



Vous pouvez réaliser des travaux et **bénéficier de l'accompagnement Agir Plus** en tant que locataire, sous réserve de l'accord de votre propriétaire.



Consultez le plafond des ressources fixé par l'Anah sur : [www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)





## En remplaçant votre climatiseur énergivore, faites des économies d'énergie !

L'offre Agir Plus « Climatisation performante » permet à tout Réunionnais de **remplacer son climatiseur énergivore par un climatiseur plus économe.**

### Les avantages d'une climatisation performante :

- ✚ Jusqu'à **40% d'économies d'énergie** par rapport à un climatiseur énergivore ;
- ✚ Vous gagnez en confort : un climatiseur performant est plus silencieux, il permet jusqu'à **30% de nuisances sonores en moins** ;
- ✚ Il permet une **meilleure régulation de la température** ;
- ✚ Il améliore la **déshumidification de l'air**.



### L'éco-geste qui change tout !

Je règle mon climatiseur sur **26°C maximum** pour gagner en confort et avoir une utilisation économe. Je ferme également les portes et fenêtres pour réduire les déperditions thermiques.



Retrouver la liste des installateurs partenaires sur le site internet EDF : [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)



## Montant des aides financières

Les primes Agir Plus pour le remplacement d'un climatiseur énergivore par un climatiseur performant :

Puissance du climatiseur (BTU/h)	Sans condition de ressources
De 7 000 à 9 000 BTU/h	300 € / unité

L'INFO  
EN +

Pour faire des économies d'énergie, *je pense au couplage climatisation et brasseur d'air.*

### Les recommandations d'EDF :

- + Isoler son bâtiment pour limiter les apports de chaleur ;
- + Privilégier la ventilation naturelle le matin et le soir, lorsque l'air est plus frais ;

#### Si le besoin se fait ressentir :

- + Utiliser le brasseur d'air seul ;
- + Si cela ne suffit pas, mettre en marche le climatiseur en même temps que le brasseur d'air. Régler la température de consigne du climatiseur sur 28°C. Fermer portes et fenêtres lorsqu'on climatise.
- + Éteindre les équipements quand la température de la pièce devient agréable.



**Bon à savoir :** Augmenter la température de consigne du climatiseur permet de réduire la consommation d'énergie de l'appareil.



## Faites installer un chauffage performant pour lutter contre le froid dans les Hauts !

L'offre Agir Plus « **Chauffage performant** » permet aux Réunionnais habitant à 800 m d'altitude et plus, de *s'équiper d'une pompe à chaleur (PAC) air-air performante*.

### Les avantages d'un chauffage performant :

- ✚ Économisez environ 200 €/an sur votre facture d'électricité, en comparaison avec un radiateur électrique ;
- ✚ Augmentez votre confort chez vous, en utilisant une pompe à chaleur au lieu d'un radiateur électrique ;
- ✚ Faites des économies d'énergie : une PAC air-air consomme jusqu'à 4 fois moins qu'un radiateur électrique.

### L'INFO EN +

Vous pouvez réaliser des travaux et *bénéficier de l'accompagnement Agir Plus* en tant que locataire, sous réserve de l'accord de votre propriétaire (une autorisation du propriétaire vous sera demandée).



### L'éco-geste qui change tout !

J'éteins le chauffage quand je quitte la pièce.



Retrouver la liste des installateurs partenaires sur le site internet EDF : [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)



## Montant des aides financières

Les primes Agir Plus pour l'installation d'un chauffage performant, pour les logements situés dans les Hauts (à partir de 800 m d'altitude) :

Puissance calorifique de la pompe à chaleur (PAC) air-air	Sans condition de ressources
≤ 3,4 kW	450 € / unité
> 3,4 et ≤ 4,3 kW	500 € / unité
> 4,3 et ≤ 6,5 kW	550 € / unité
> 6,5 kW	650 € / unité

### Informations complémentaires

- ✚ Pour les maisons individuelles de plus de 2 ans, la prime est conditionnée à la réalisation d'un audit énergétique « Effi'Kaz ». Réalisé par Energies Réunion et ses partenaires, ce diagnostic permet d'identifier les axes d'amélioration pour réduire la consommation énergétique et augmenter le confort thermique des logements.

Pour tout renseignement concernant l'audit « Effi'Kaz », **contactez Energies Réunion au 0262 257 257.**

- ✚ Pour les maisons individuelles, la toiture doit être intégralement isolée et présenter une résistance thermique supérieure ou égale à 2,5 m<sup>2</sup>.K/W.







## Choisissez une Eco-Recharge pour votre véhicule électrique

L'offre Agir Plus « Eco-Recharge » est une **solution de recharge pour les véhicules électriques** adaptée à vos projets, performante, durable et économique.

Elle propose deux équipements de recharge : la **prise renforcée pilotée** et la **borne pilotée**, qui sont connectées au compteur électrique pour recharger automatiquement votre véhicule durant les heures creuses,\* c'est-à-dire quand l'électricité est moins chère.

\* A noter que vous devrez souscrire au tarif Heures Pleines / Heures creuses, si vous ne l'avez pas déjà fait.

### LES AVANTAGES DE L'ECO-RECHARGE :

-  Elle garantit la **recharge sécurisée** de votre véhicule : votre équipement est installé par un professionnel et offre une **protection contre la surchauffe** ;
-  Une recharge **en toute simplicité** qui se déclenche **automatiquement** ;
-  Vous **économisez sur votre facture d'électricité** grâce à une recharge qui s'effectue durant les heures creuses ;
-  Elle permet de **préserver le réseau électrique de l'île et l'environnement**.



### **L'éco-geste qui change tout !**

Je favorise le covoiturage et privilégie la marche et le vélo pour effectuer des courtes distances.

# Montant des aides financières

Les primes Agir Plus pour l'installation d'une Eco-Recharge :

Type de recharge	Sans condition de ressources
Installation d'une prise renforcée pilotée ( $\leq 3,7$ kW)	200 € / unité
Installation d'une borne pilotée ( $\leq 7,4$ kW)	200 € / unité



Vous pouvez **réaliser des travaux et bénéficier de l'accompagnement Agir Plus** en tant que locataire, sous réserve de l'accord de votre propriétaire.



Retrouver la liste des installateurs partenaires sur le site internet EDF : [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)



## Les autres accompagnements pour vos travaux d'efficacité énergétique

Pour aller plus loin dans vos travaux de rénovation énergétique, vous pouvez bénéficier d'autres dispositifs cumulables avec la prime Agir Plus :

### EFFI'KAZ : DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE ET THERMIQUE



**C'est quoi ?** EFFI'KAZ est un programme mis en place par Energies Réunion, avec le soutien de la Région Réunion. Il propose des **audits énergétiques** ainsi que des **conseils d'experts pour vous accompagner dans la réalisation de vos travaux**.



**Pour qui ?** Tout Réunionnais souhaitant gagner en confort et faire des économies d'énergie dans son logement. **Pour plus d'informations :** Contactez Energies Réunion au 0262 257 257 ou consultez leur site internet : [info-energie.re](http://info-energie.re)

### SLIME : DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE ET ACCOMPAGNEMENT



**C'est quoi ?** SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) est un programme animé par Energies Réunion, avec le soutien de la Région Réunion et d'EDF. Il aide les ménages modestes à mieux maîtriser leur consommation énergétique et propose de réaliser gratuitement des diagnostics énergétiques.



**Pour qui ?** Tout foyer en situation de **précarité énergétique** (voir seuil de revenus fixés par l'Anah<sup>(1)</sup>). **Pour plus d'informations :** Contactez Energies Réunion au 0262 257 257 ou consultez leur site internet : [info-energie.re](http://info-energie.re)



## Pour aller plus loin :

Comprendre et réduire ma consommation électrique avec **e.quilibre**



### L'OUTIL PRATIQUE !

Pour suivre et apprendre à gérer votre consommation en quelques clics, utilisez l'outil gratuit **e.quilibre**

1 Suivez votre **budget estimé** de votre consommation mensuelle.



Si vous n'êtes pas encore passé au **compteur numérique** ? Découvrez les avantages et prenez rendez vous pour l'installation !

2 **Comparez** votre consommation d'une année sur l'autre.

3 Découvrez **comment est répartie votre consommation énergétique** pour visualiser votre consommation poste par poste et suivre vos dépenses.

4 Bénéficiez de **conseils personnalisés** pour réduire votre facture énergétique.



## POUR SOUSCRIRE À e.quilibre

Connectez-vous à votre espace client dans la rubrique « **souscrire un nouveau service** »



Scannez le QR code pour accéder à votre **Espace Client** :



# Les économies d'énergie ? Simple comme un jeu d'enfant !

TROUVEZ LES MOTS SUIVANTS DANS LA GRILLE :


T	G	Z	A	E	C	O	G	E	S	T	E
A	G	I	R	P	L	U	S	N	H	J	N
R	P	R	I	S	E	S	X	E	R	I	M
J	R	U	Q	O	Q	X	H	R	D	R	P
D	I	E	W	Q	L	H	S	G	T	E	O
C	M	H	G	W	T	H	U	I	R	L	U
M	E	C	P	S	P	T	T	E	A	O	G
S	E	I	M	O	N	O	C	E	V	S	I
B	R	A	S	S	E	U	R	D	A	I	R
K	E	R	T	R	S	Z	S	X	U	A	A
J	I	F	M	O	N	O	C	E	X	I	S
X	J	U	O	Y	G	S	H	S	U	R	D

- PRIME
- ISOLER
- ENERGIE
- PRISE
- AGIR PLUS
- FRAICHEUR
- ECONOMIES
- TRAVAUX
- ECO-GESTE
- BRASSEUR D'AIR

## LES SOLUTIONS

d	r	u	s	h	s	g	l	o	u	r	x
s	i	x	e	c	o	n	o	w	i	r	
v	u	x	s	z	s	r	t	r	e	k	
r	i	v	d	u	e	s	s	v	r	b	
i	s	a	e	c	c	o	n	o	w	i	e
g	o	v	t	i	t	p	s	p	c	e	w
u	t	e	r	l	u	h	t	w	d	w	c
o	t	e	g	t	e	h	t	d	w	d	
p	i	r	e	s	s	x	s	s	i	r	
w	i	r	e	s	s	i	r	e	s		
n	j	r	p	l	u	n	p	r	i	g	
e	e	c	o	g	e	c	a	e	z	g	t

# Pour nous contacter

SERVICE	COUVERTURE	HORAIRES
Agence en ligne reunion.edf.fr  Application EDF Dom & Corse	Vous pourrez entre autre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre rendez-vous</li> <li>• obtenir et payer vos factures</li> <li>• consulter les travaux en cours</li> <li>• demander un devis en ligne pour une offre Agir Plus</li> </ul>	24h/24h - 7j/7j
Accueil Téléphonique 0262 28 98 00*	Tout le département	De 8h à 12h et de 13h à 15h Du lundi au vendredi
Achat d'énergie : <b>Clients producteurs &lt; 36 kVA OU            petits professionnels au tarif bleu            disposant de 1 à 4 sites</b> 0262 28 98 00*	Tout le département	De 8h à 12h et de 13h à 15h Du lundi au vendredi
Espaces conseils Energies Réunion 0262 257 257	Vous pourrez entre autre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• contacter un conseiller en maîtrise de l'énergie</li> <li>• avoir des informations sur nos offres Agir Plus</li> <li>• être orienté vers les autres dispositifs d'aides</li> </ul>	De 8h à 12h et de 13h à 16h Du lundi au vendredi
Bornes Interactives de paiement (BIP) Paiement en espèces ou carte bleue	Agences : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moufia</li> <li>• Saint-Pierre</li> <li>• Saint-André</li> <li>• Le Port</li> </ul>	De 6h30 à 20h - 7j/7j
Accueil dépannage 0800 333 974**	Tout le département	24h/24h - 7j/7j
Portail Raccordement sei-raccordement.edf.fr  Accueil téléphonique Raccordement 0262 42 81 60	Tout le département. Vous pourrez entre autre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• contacter un conseiller raccordement</li> <li>• obtenir un conseil travaux</li> <li>• consulter les travaux en cours</li> </ul>	De 8h à 12h Du lundi au vendredi
N° Vert Chèque Energie 0805 204 805** chequeenergie.gouv.fr	Tout le département	De 8h à 20h (heure métropole) Du lundi au vendredi

\* Coût d'un appel local.

\*\* Appel gratuit depuis un poste fixe.

*Les partenaires*  
*Agir Plus*  
près de chez vous



Découvrez votre  
*aide financière*  
sur notre simulateur !



EDF à La Réunion  
Systèmes Énergétiques Insulaires  
14 rue Sainte-Anne  
97400 Saint-Denis

RCS Paris 552 081 317  
Capital social : 2 000 466 841 €

Origine 2024 de l'électricité à La Réunion :  
92,5% renouvelables (dont : 13,7% hydraulique,  
10,1% photovoltaïque, 1,2% éolien, 67,5%  
bioénergie et 3% fioul, 1,3% charbon).

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*